M. Berger ayant obtenu la majorité absolue, qui ne lui était même pas nécessaire, et justifiant de sa qualité de Français, votre 9° bureau vous propose de valider son élection.

(Les conclusions du 9e bureau sont adoptées. — M. Berger est admis.)

M. Louis Million, rapporteur. — Département de la Seine, 11° arrondissement de la ville de Paris, 1° circonscription.

Les élections du 22 septembre 1889 ont donné les résultats suivants :

Electeurs inscrits, 11,647, dont le quart

est 2,912. Nombre des votants, 9,336.

Bulletins blancs et nuls à déduire, 266. Suffrages exprimés, 9,070, dont la majorité est 4,536.

Ont obtenu:

MM.	Charles Floquet	4.350 voix
	Lucien Nicot	2.956 -
	Allemane	1.139 —
	Lefèvre-Roncier	600
	Chirac	13 —
	Divers	15 —

Aucun candidat n'ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, il a été procédé, le 6 octobre, à un 2º tour, lequel a donné les résultats suivants:

Nombre des votants, 8,669.

Ont obtenu:

MM.	Charles Floquet	5.284 voix
	Lucien Nicot	3,208 —
	Allemane	8 —

M. Charles Floquet a été proclamé député comme ayant réuni le plus grand nombre

de suffrages.

Les opérations se sont faites régulièrement. Nulle protestation n'est jointe au dossier. M. Charles Floquet, ayant déjà fait partie des Assemblées législatives, satisfait aux conditions d'âge et de nationalité exigées par la loi.

Votre 9º bureau vous propose en consé-

quence de valider son élection.

(Les conclusions du 9e bureau sont adoptées. — M. Charles Floquet est admis.)

M. Coutisson, rapporteur. — Département du Cher, arrondissement de Saint-Amand, 1re circonscription.

Les élections du 22 septembre 1889 ont

donné les résultats suivants :

Electeurs inscrits 19,461, dont le quart est de 4,866.

Nombre des votants 15,019.

Bulletins blancs et nuls à déduire, 123. Suffrages exprimés, 14,896, dont la majorité absolue est de 7,449.

Ont obtenu:

MM.	Pajot (Christophe)	8.182	voix.
	de Mortemart (marquis).	5.475	A CONTRACTOR
	Lafargue	1.219	-
	Lézaud	5	777

M. Pajot (Christophe) a été proclamé député comme ayant réuni un nombre de voix au moins égal à la majorité absolue des suffrages exprimés et supérieur au quart des électeurs inscrits.

Les opérations se sont faites régulièrement. Nulle protestation n'est jointe au dossier. M. Pajot (Christophe), ayant déjà fait partie des Assemblées législatives, satisfait aux conditions d'âge et de nationalité exigées par la loi.

Votre 2º bureau vous propose en consé-

quence de valider son élection.

(Les conclusions du 2° bureau sont adoptées. — M. Pajot est admis.)

M. Gillot, rapporteur. — Département de la Sarthe, arrondissement du Mans, 1^{re} circonscription.

Les élections du 22 septembre ont donné

les résultats suivants:

Electeurs inscrits, 27,344, dont le quart | Mest de 6,836.

Nombre des votants, 21,309.

Bulletins blancs et nuls à déduire, 354. Suffrages exprimés, 20,955, dont la majorité absolue est de 10,478.

Ont obtenu:

MM. Vilfeu (André)	12.619	voix.
Leporché	8.343	-

M. Vilfeu a été proclamé député comme ayant réuni un nombre de voix au moins égal à la majorité absolue des suffrages exprimés et supérieur au quart des électeurs inscrits.

Les opérations se sont faites régulièrement. Nulle protestation n'est jointe au dossier. M. Vilfeu, faisant partie du conseil municipal du Mans, satisfait aux conditions d'âge et de nationalité exigées par la loi.

Votre 9e bureau vous propose, en conséquence, de valider son élection.

(Les conclusions du 9e bureau sont adoptées. — M. Vilfeu est admis.)

M. Gauthier, rapporteur. — Département de la Seine, 1er arrondissement de Paris.

Les élections du 22 septembre ont donné les résultats suivants:

Electeurs inscrits, 15,684, dont le quart

est de 3,921.

Nombre des votants, 12,420.

Bulletins blancs et nuls à déduire, 142. Suffrages exprimés, 12,278, dont la majorité absolue est de 6,140.

Ont obtenu:

MM.	Yves Guyot	4.493 v	oix.
	Turquet	3.884	
	Despatys	2.103	
	Muzet	1.482	_
	Petit	286	_
	Bibaut	17	_
	Pacault	5	

Aucun candidat n'ayant obtenu la majorité, il y avait lieu de procéder à un 2º tour de scrutin. Il a eu lieu le 6 octobre et a donné les résultats suivants :

Nombre des votants, 11,728. Bulletins blancs et nuls à déduire, 112. Suffrages exprimés, 11,616.

Ont obtenu:

MM.	Yves	Guy	ot.	 	 		6.133	voix.
	Turq	uet.		 	 		5.407	No. of Contract of
	Despa	atys		 	 		70	-
	Petit						2	-
1	Muze	t		 	 		1	-

M. Yves Guyot a été proclamé député, comme ayant réuni le plus grand nombre de voix.

Les opérations se sont faites régulièrement. Nulle protestation n'est jointe au dossier. M. Yves Guyot, ayant déjà fait partie des Assemblées législatives, satisfait aux conditions d'âge et de nationalité exigées par la loi.

Votre 9º bureau vous propose, en conséquence, de valider son élection.

(Les conclusions du 9° bureau sont adoptées. — M. Yves Guyot est admis.)

M. Gauthier, rapporteur. — Département de la Seine, 4e arrondissement de Paris, 2e circonscription.

Les élections du 22 septembre ont donné

les résultats suivants :

Electeurs inscrits, 8,702, dont le quart est de 2,176.

Nombre des votants, 7,018.
Bulletins blancs et nuls à déduire, 196.
Suffrages exprimés, 6,822, dont la majo-

Ont obtenu :

rité est de 3,412.

MM.	Chassaing	2.005	voix.
	Thiessé	1.940	
S. WES	Ruel	1.638	-
	Le Vasseur	674	-

IM.	Dejeante	289	-
	Langlois	193	-
	Viardat	97	-
	Bellele	19	-
	Saulay	1	-

Aucun des candidats n'ayant obtenu la majorité, il y avait lieu à un 2° tour de scrutin. Il y a été procédé le 6 octobre et il a donné les résultats suivants :

Nombre des votants, 6,542. Suffrages exprimés, 6,402.

Ont obtenu:

	0110 0200000	
M.	Chassaing 3.56	32 voix
	Thiessé 2.77	14 —
	Ruel 1	18 —
	Dellere	17 —
	Le Vasseur	12 -

M. Chassaing a été proclamé député comme ayant réuni le plus grand nombre de voix.

Les opérations se sont faites régulièrement. Nulle protestation n'est jointe au dossier. M. Chassaing, ayant déjà fait partie du conseil municipal de Paris, satisfait aux conditions d'âge et de nationalité exigées par la loi.

Votre 9º bureau vous propose, en consé-

quence, de valider son élection.

(Les conclusions du 9° bureau sont adoptées. — M. Chassaing est admis.)

M. Gauthier, rapporteur. — Département de la Seine, 3° arrondissement de Paris.
Les élections du 22 septembre ont donné

les résultats suivants: Electeurs inscrits, 22,377, dont le quart

est de 5,595.

Nombre des votants, 17,849.
Bulletins blancs et nuls à déduire, 334.
Suffrages exprimés, 17,515, dont la majorité absolue est de 8,758.

Ont obtenu:

MM.	Chautemps	8.005	voix.
	Jacquet		
	Murat		_
	Courtoux		_
	Bonnet		-

Aucun candidat n'ayant obtenu la majorité absolue, il était nécessaire de procéder à un 2° tour de scrutin. Il a eu lieu le 6 octobre et a donné les résultats suivants:

Nombre des votants, 16,373. Suffrages exprimés, 16,123.

Ont obtenu:

AM.	Chautemps (FrEmile).	10.252	voix.
	Jacquet	5.813	_
	Courtoux	25	1-
	Murat	25	-

M. Chautemps a été proclamé député comme ayant réuni le plus grand nombre de voix.

Les opérations se sont faites régulièrement. Nulle protestation n'est jointe au dossier. M. Chautemps, ayant déjà fait partie du conseil municipal de Paris, satisfait aux conditions d'âge et de nationalité exigées par la loi.

Votre 9° bureau vous propose en conséquence de valider son élection.

(Les conclusions du 9° bureau sont adoptées. — M. Chautemps est admis.)

M. Gauthier, rapporteur. — Département de la Seine, 2° arrondissement de Paris.
Les élections du 22 septembre ont donné

les résultats suivants: Electeurs inscrits, 15,768, dont le quart est de 3,942.

Nombre des votants, 12,988.

Bulletins blancs et nuls à déduire, 128.

Suffrages exprimés, 12,860,dont la majo-

rité absolue est de 6,431.
Ont obtenu:

MM. Mesureur..... 4.270 voix..... 3.925 —